# DEPARTEMENT DE LA CHARENTE

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 31 MARS 2011

Délibération n° 2011.03.041

Acquisition des bureaux 8 rue du Père Joseph Wresinski -Commune d'Angoulême LE TRENTE ET UN MARS DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 mars 2011

Secrétaire de séance : Marie-Annick PAULAIS-LAFONT

#### **Membres présents:**

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Jacques DUBREUIL, Robert DUMAS-CHAUMETTE, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Maurice FOUGERE, Henri GARCIA, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Janine GUINANDIE, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Véronique MAUSSET, Djillali MERIOUA, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Frédéric SARDIN, Zahra SEMANE, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

#### Ont donné pouvoir :

#### Excusé(s) représenté(s) :

Bernard CONTAMINE par Henri GARCIA, Jean PATIE par Robert DUMAS-CHAUMETTE

#### Excusé(s):

Françoise LAMANT

#### **CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 MARS 2011**

**DELIBERATION** N° 2011.03.041

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER - IMMOBILIER

Rapporteur : Monsieur BEAUCHAUD

# ACQUISITION DES BUREAUX 8 RUE DU PERE JOSEPH WRESINSKI - COMMUNE D'ANGOULEME

Les disponibilités en locaux adaptés au service ressources humaines mutualisé Ville d'Angoulême – GrandAngoulême sont très insuffisantes et ne permettent pas de regrouper les agents concernés sur un même lieu de travail.

Or, l'Etat propose à la vente le 3<sup>ème</sup> étage d'une emprise immobilière située 8 rue du Père Wresinski à Angoulême, cadastrée section AW n°1983, composée de 4 lots pour une surface totale de 808 m², dont 725 m² de bureau. Cette vente se régulariserait directement par acte administratif.

Dans l'attente d'un positionnement définitif au sein de la ZAC Gare, ces bureaux (ex DDASS de la Charente) représentent une double opportunité pour le GrandAngoulême :

- 1) la configuration, locaux de très bonne qualité et la surface, 725 m² de bureaux pour une surface totale de 800 m² environ, répondent au besoin du service RH,
- 2) le prix d'acquisition proposé est de 580 000 € net vendeur et les frais liés à la vente d'environ 1 000 €. La situation des bureaux, en plein centre ville à proximité de tous les services, permettra de trouver assez facilement de futurs preneurs professionnels privés, dans le cadre de la mise sur le marché par le GrandAngoulême, qui disposera alors d'une offre en immobilier tertiaire particulièrement attrayante.

Ces bureaux devraient être libérés par le service ressources humaines d'ici 2 à 3 ans.

Vu l'avis du service du Domaine,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 9 mars 2011,

Vu l'avis favorable de la commission finances/programmation du 15 mars 2011,

#### Je vous propose:

**D'APPROUVER** l'acquisition de la parcelle AW 1983 au prix de 580 000 €, les frais liés à la vente étant à la charge du GrandAngoulême.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes à intervenir.

**DE PREVOIR** au budget supplémentaire la dépense - chapitre 21 - article 2118 - sousfonction 020.

### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE, ADOPTE LA DELIBERATION PROPOSEE.

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le :	Affiché le :
08 avril 2011	08 avril 2011